

[Plan d'accompagnement personnalisé](#) [1]

Mettre en œuvre un plan d'accompagnement personnalisé

éduscol

Les élèves dont les difficultés scolaires sont la conséquence d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un **plan d'accompagnement personnalisé**. Le site [Eduscol](#) [2] précise les modalités de mise en place de ce dispositif. Les élèves concernés par le plan d'accompagnement personnalisé ; Le document PAP de suivi de l'élève ; La procédure de mise en place du plan d'accompagnement personnalisé.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/plan-daccompagnement-personnalis%C3%A9>

[2] <http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>